

## COARRAZE

### LA COMMUNE DEFAVORABLE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal s'est réuni le 9 septembre 2011 et a délibéré sur les points suivants :

#### **Décision Modificative de Crédits n°2-2011**

Le conseil municipal adopte la décision modificative de crédits suivante :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	-	<b><u>Dépenses</u></b>	<b>17 854</b>
61522 Entretien bâtiments (Toiture SDS Cancé)	8 413	2313.150 Travaux Forêt	4 653
O23 Virement pour Investissement	- 8 413	2313.332 Travaux d'aménagement de la RD 412 (HLM)	21 614
		2313.253 Travaux de bâtiments	- 8 413
<b><u>Recettes</u></b>	-	<b><u>Recettes</u></b>	<b>17 854</b>
		2313 Titres annulés progr n°309 ( TVA - ACTA)	20 467
		O21 Virement de la section de Fonctionnement	- 8 413
		16 Emprunt	5 800

#### **Renouvellement du contrat d'ouverture de crédits**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Crédit Agricole le contrat de renouvellement de l'ouverture de crédits.

#### **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement remplace l'ancienne taxe locale d'équipement destinée à financer les équipements publics de la commune. Le conseil municipal décide d'instituer cette taxe d'aménagement au taux de 5%.

#### **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)**

Le maire expose les modifications intervenues dans le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité. Le conseil décide de mettre en place la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité –coefficient 8.

### **Emploi d'adjoint d'animation à la Maison de l'Ado**

L'emploi, à durée déterminée représentant 20 heures par semaine et occupé par Nicolas MAIN, est transformé en contrat durée indéterminée.

### **Avis sur le Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Préfet a transmis à la commune le projet de schéma de coopération intercommunale. Le schéma proposé accorde une grande place à l'agglomération paloise. Le Conseil communautaire de la Vath Vielha s'est déjà prononcé contre cette proposition. Il pourrait intégrer la communauté de communes Gave et Coteaux comprenant Assat, siège avec Bordes, d'Aéropolis. Certaines communes de cette communauté y sont favorables.

Le schéma d'organisation territoriale du Pays de Nay avec ses 24 communes peut en accueillir de nouvelles. D'autre part, il n'est pas question pour la communauté d'adhérer à un éventuel syndicat unique de production et de distribution d'eau du Nord-Est de Pau.

Dans ces conditions et à l'image de la communauté de communes, le conseil émet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est proposé par le Préfet.

### **Syndicat du Gave de Pau**

#### **Programme de travaux 2011-2012-2013**

Le syndicat du gave de Pau a établi un programme de gestion environnementale et un programme d'entretien de protection des berges existantes pour les années 2011-2012-2013.

Ce programme fait l'objet d'une enquête publique qui doit se dérouler du 14 au 30 septembre 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet ;

### **Règlementation de la circulation dans le centre bourg.**

Les travaux d'aménagement du centre bourg doivent se terminer fin septembre.

M. le Maire propose :

- d'instaurer « une zone 30 » avenue de la gare et rue des Pyrénées (du n°5 avenue de la gare au pont d'Igon) ainsi que dans la rue Jean Jaurès.
- d'interdire la circulation aux poids lourds avenue de la gare et rue des pyrénées dans la traversée du village.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.